

Contrat FRUITS d'été

Entre le Consommateur en AMAP

Nom :

Prénom :

Tél. / Mail (facultatif) : /

Adhérent de l'AMAP "Pêche de Vigne", ci-après dénommé "le consommateur",

Le consommateur en Amap "Pêche de Vigne" respecte les principes de la charte des Amap.

Et Les producteurs Gabriel Noguès et Alain Bottechia

Qui s'engagent à vous proposer dans le respect des principes de la charte des AMAP les produits suivants :

Produits	Quantité	Montant
Grand panier de fruits à 10€		
Petit panier de fruits à 7.5€		

La distribution se fera le mercredi de 18h30 à 19h30

Au Chalet du lac Bleu à LEOGNAN

A titre indicatif voici le panachage des fruits selon les paniers :

	Grand panier	Petit panier
14 et 28 juin	2 kg de pêches/nectarines 1 kg abricots	1 kg de pêches/nectarines 1 kg abricots
12 et 26 juillet	2 kg de pêches/nectarines (1 kg abricots)*	2 kg de pêches/nectarines (1 kg abricots)*
09 et 23 août	2 kg de pêches/nectarines 1 à 2 kg de prunes fraîches selon la variété	1 kg de pêches/nectarines 0.7 à 1.25 kg de prunes fraîches selon la variété
06 et 20 septembre	1.5 kg de raisins Bio blancs ou noirs 0.75 kg de prunes mi cuites	1 kg de raisins Bio blancs ou noirs 0.5 kg de prunes mi cuites

*Suite au gel de printemps, le panier ne pourra pas être constitué de 2 fruits au minimum. Les abricots manqueront pour au moins une livraison sur juillet. Le panier de fruits s'arrêtera fin septembre car les variétés de raisin récoltées en octobre ont été détruites également.

Si une distribution n'atteint pas le poids ou la valeur définie, cela sera compensé sur d'autres livraisons : les producteurs s'y engagent.

Les fruits sont cultivés en Agriculture Biologique pour le raisin ou selon un programme raisonné où les producteurs incluent au maximum certaines possibilités du cahier des charges AB.

Pour le grand panier, le montant total est de 75.50€, payable avec **2 chèques** et répartis ainsi :

- **1 à l'ordre de Gabriel NOGUES d'un montant de 44€**
- **1 à l'ordre d'Alain BOTTECCHIA d'un montant de 31,50€**

Pour le petit panier, le montant total est de 55.70€, payable avec **2 chèques** et répartis ainsi :

- **1 à l'ordre de Gabriel NOGUES d'un montant de 26.60€**
- **1 à l'ordre de Alain BOTTECCHIA d'un montant de 29.10€**

Fait à

en deux exemplaires

Le

Signature du consommateur en AMAP

Signature des producteurs

Contact coordonnateur : David Berthier (david.berthier@gmail.com – 06 18 03 70 68)